KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SDRM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SDRM
225 avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SDRM

225 avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SDRM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

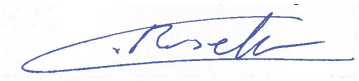
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 mai 2026

KPMG SA



Geoffroy Muselier
Associé

SDRM
Comptes de l'exercice 2025

SDRM
225 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

DROITS COLLECTÉS 2025

Données en milliers d'€

	% du total 2025	31/12/2025	31/12/2024	Variation 25/24	% 25 vs. 24
Online	64,9%	366 883	330 007	36 877	11,2%
Télévisions	9,4%	53 370	47 129	6 241	13,2%
Opérateurs Télécoms	0,0%	63	97	-34	-34,9%
Radios	5,1%	28 571	27 831	740	2,7%
International	3,0%	17 210	14 277	2 932	20,5%
Copie privée	13,5%	76 344	76 142	202	0,3%
Phono, Vidéo	4,0%	22 519	39 382	-16 864	-42,8%
TOTAL GENERAL	**100%**	**564 960**	**534 866**	**30 094**	**6%**

CASCADE DES DROITS AU 31 DÉCEMBRE 2025 (1/2)

I - COMPTE D'ATTENTE : DROITS EN ATTENTE DE MISE EN RÉPARTITION

Données en milliers d'€

	31/12/2025	31/12/2024	2025-2024	%
Droits en attente de mise en répartition (ouverture)	1 962	1 903	59	3,1%
. Collectes restant à répartir	1 962	1 903	59	3,1%
Collectes de l'exercice	564 960	534 866	30 094	5,6%
	566 922	536 769	30 154	5,6%

II - COMPTE D'ATTENTE : RÉPARTITIONS EN INSTANCE D'AFFECTATION

Répartitions en instance d'affectation (ouverture)	-	-	-	-
Droits mis en répartition de l'exercice	564 493	534 807	29 687	5,6%
	564 493	534 807	29 687	5,6%

CASCADE DES DROITS AU 31 DÉCEMBRE 2025 (2/2)

I - COMPTE D'ATTENTE : DROITS EN ATTENTE DE MISE EN RÉPARTITION

Données en milliers d'€

	31/12/2025	31/12/2024	2025-2024	%
Droits en attente de mise en répartition (clôture)	2 429	1 962	467	23,8%
. Collectes restant à répartir	2 429	1 962	467	23,8%
Droits mis en répartition de l'exercice	564 493	534 807	29 687	5,6%
	566 922	536 769	30 154	5,6%

II - COMPTE D'ATTENTE : RÉPARTITIONS EN INSTANCE D'AFFECTATION

Répartitions en instance d'affectation (clôture)	-	-	-	-
Affectations au compte de gestion	-	-	-	-
Réparti aux ayants droit	564 493	534 807	29 687	
Sacem	562 451	532 935	29 517	
Adagp	619	567	52	
Saje	1 423	1 305	119	
	564 493	534 807	29 687	5,6%

BILAN

Données en milliers d'€

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
		BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**8 081**	**0**	**8 081**	**6 930**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	*§ 4.1 & 4.2*	8 081		8 081	6 930
Participations		1 072		1 072	1 072
Créances rattachées à des participations		7 009		7 009	5 858
ACTIF CIRCULANT		**24 485**	**184**	**24 301**	**54 249**
CRÉANCES CLIENTS & OGC ETRANGERS	*§ 5&6*	6 749	184	6 564	34 630
Créances clients		4 953	184	4 768	28 001
Créances OGC étrangers		1 796		1 796	6 628
CRÉANCES DIVERSES	*§ 5&6*	3 048		3 048	2 717
Etat		2 890		2 890	2 518
Autres créances		158		158	199
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	*§ 1d*	5 167		5 167	5 245
DISPONIBILITÉS		9 521		9 521	11 657
TOTAL ACTIF		**32 567**	**184**	**32 382**	**61 179**

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	*§8*	**-**	**-**
CAPITAL		-	-
DETTES	*§6*	**32 382**	**61 179**
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS		786	784
COMPTES D'ATTENTE DES DROITS COLLECTÉS		2 429	1 962
CLIENTS CREDITEURS		1 325	1 716
DROITS FACTURES NON ENCAISSÉS		6 328	32 563
DETTES D'EXPLOITATION		484	2 570
Fournisseurs & comptes rattachés		23	14
Dettes fiscales et sociales		461	2 555
DETTES DIVERSES		21 030	21 583
Compte courant SACEM		19 558	19 767
Autres dettes		1 473	1 816
TOTAL PASSIF		**32 382**	**61 179**

COMPTE DE GESTION

Données en milliers d'€

		31/12/2025	31/12/2024
Ia - PRODUITS D'EXPLOITATION		**6 463**	**6 248**
REFACTURATIONS DE CHARGES		6 424	6 156
Dont SACEM		*6 422*	*6 152*
AUTRES PRODUITS		39	92
Ib - CHARGES D'EXPLOITATION		**9 413**	**10 611**
SERVICES EXTÈRIEURS		9 219	10 448
Prestations de services SACEM :	prestations siège	2 099	3 675
	prestations collectes	6 422	6 152
Prestations de services COPIE France		602	529
Honoraires et intermédiaires divers		53	29
Services divers		42	62
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		161	156
DOTATIONS AUX PROVISIONS		34	6
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (Ia-Ib)		**-2 950**	**-4 363**
IIa - PRODUITS FINANCIERS		**2 959**	**4 382**
Produits des participations (SCIs)		2 311	2 274
Produits des titres, dépôts à terme & créances diverses		648	2 108
IIb - CHARGES FINANCIERES		**8**	**20**
II - RÉSULTAT FINANCIER (IIa-IIb)		**2 950**	**4 363**
TOTAL DES PRODUITS		9 422	10 630
TOTAL DES CHARGES		9 422	10 630
EXCÉDENT DE PRÉLÈVEMENT POUR FRAIS		**-**	**-**

Note annexe	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION
1	**I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**
2	**II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**
3	**III - ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLÔTURE**
	IV - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN
4	4.1 - État de l'actif immobilisé
	4.2 - Liste des filiales et des participations
5	État des provisions et dépréciations
6	États des échéances des créances et des dettes
7	États des produits à recevoir et charges à payer
8	Composition du capital social
	V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
9	Engagements hors bilan
10	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.
11	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes
12	**VI - INFORMATIONS REQUISES SELON LE RÈGLEMENT N°2017-07 DE L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES**
12.1	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)
12.2	2 Prélèvements sur droits
12.3	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)
12.4	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)
12.5	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)
12.6	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)
12.7	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)
12.8	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice
13	**VII - INFORMATIONS RELATIVES A LA PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06**

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'exercice, d'une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, fait ressortir un bilan présentant un montant total de 32 382k€.

Le compte de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025 présente des produits totaux s'élevant à 9 422k€. Compte tenu de charges d'un montant équivalent, le résultat de l'exercice est à l'équilibre, sans excédent ni insuffisance de prélèvement pour frais.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 avril 2026 par le conseil d'administration de la SDRM.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE ANNEXE - 1
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

À compter de l'exercice débutant le 1er janvier 2025, la Société a appliqué le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement modernise la présentation des états financiers et la nomenclature des comptes, notamment par la suppression des transferts de charges et la refonte du résultat exceptionnel. Les changements induits relèvent d'un changement de méthode comptable et ont été appliqués de manière prospective.

La société a analysé les impacts potentiels de la première application de ce règlement au regard de la nature de ses activités et des méthodes comptables précédemment appliquées. À l'issue de cette analyse, la direction considère que l'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'impact sur les méthodes d'évaluation, ni sur les montants comptabilisés au bilan, au compte de résultat et aux capitaux propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les évolutions introduites par ce règlement ont uniquement donné lieu, le cas échéant, à des adaptations de présentation des états financiers et de l'annexe, sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation financière de la société. En conséquence, aucun retraitement des informations comparatives n'a été effectué.

Les comptes annuels de la SDRM ont été établis suivant les normes comptables définies par le Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi qu'avec les dispositions prescrites par le règlement de l'ANC n°2017-07 du 1/12/2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la SDRM :
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

- Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025. Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris à la note annexe 13 des présents états financiers.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mentions spécifiques, les données sont exprimées en milliers d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

b) Créances clients

Au moment de l'émission de la facturation, la société enregistre un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.
Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.
Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

d) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la SDRM, à sa demande.
Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.
La position comptable de la SDRM repose sur l'interdiction de cession de titres en cas de moins-value afin de pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital.
Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan à sa valeur d'acquisition et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.
Pour information, il n'y avait pas placement à échéance à moins d'un an susceptible de présenter une éventuelle moins-value au 31 décembre 2025.

f) Droits collectés aux différents stades de la répartition

Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.
Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée.

g) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits collectés entre la SACEM et la SDRM.

h) Charges externes

Conformément au protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM, la SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM. Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale.
Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.
Cette refacturation s'est élevée à 2,1 millions d'€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 6,4 millions d'€ (montant constaté en charges et produits).

i)Produits financiers

Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

j) Droits encaissés

Les droits de reproduction mécanique encaissés par la SACEM sont reversés à la SDRM pour être présents dans les comptes de la SDRM.

NOTE ANNEXE – 2
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

Suite à la définition d'un nouveau cadre contractuel avec un de ses clients ayant induit une évolution des règles de gestion avec effet 1er janvier 2025, la SDRM ne comptabilise plus de flux de centralisation pour ce client.

NOTE ANNEXE – 3
ÉVÈNEMENT POSTÈRIEUR A LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture à signaler.

NOTE ANNEXE 4.1
ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	1 072			1 072
Créances rattachées à des participations	5 858	2 311	1 160	7 009
TOTAL	**6 930**	**2 311**	**1 160**	**8 081**

NOTE ANNEXE 4.2
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale	Capitaux propres en k€	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres en k€*	Avances consenties non encore remboursées en k€	Collecte en k€	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice en k€	Résultat du dernier exercice clos en k€
-							
SCI DES 225 227 AV. C. DE GAULLE	915	25 %	229	6 035	NA	10 282	7 769
SCI VILLETTE	2 287	33,33%	762	780	NA	973	622
SCI CHATEAUDUN	305	25 %	76	161	NA	698	646
SACEM Luxembourg	10	25%	3	-	22 880	NA	9
SACEM Monaco	10	25%	3	-	4 016	NA	-
SACEM Polynésie	-	25%	-	32	1 354	NA	34
COPIE France	1	22%	-	-	248 015	NA	-
TOTAL	**3 528**		**991**	**7 009**	**248 044**	**11 953**	**9 037**

(*)*Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice, la valeur brute est égale à la valeur nette comptable

NOTE ANNEXE 5
ÉTAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la clôture d'exercice
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Autres	150	34	-	184
TOTAL	150	34	-	184
Dont dotations et reprises . { - d'exploitation	150	34	-	184
{ - financières				

NOTE ANNEXE 6

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE :				
Créances rattachées à des participations	7 009		7 009	
ACTIF CIRCULANT :				
Créances et comptes rattachés (1)	6 564	6 564	-	-
Autres créances	3 048	3 048	-	-
TOTAL	16 621	9 612	7 009	0

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2025 : 2 468k€ TTC.

DETTES

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dépots et cautionnement	786	786		
Comptes d'attente des droits collectés	2 429	2 429		
Clients créditeurs	1 325	1 325		
Droits facturés non encaissés	6 328	6 328		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23	23		
Dettes fiscales et sociales	461	461		-
Compte courant SACEM	19 558	19 558		-
Autres dettes	1 473	1 473		
TOTAL	32 382	32 382		0

NOTE ANNEXE 7.1

PRODUITS À RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	167
Créances diverses : Prestations à recevoir	150
TOTAL	**318**

NOTE ANNEXE 7.2

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23
Autres dettes	2 539
TOTAL	**2 561**

NOTE ANNEXE - 8

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 parts

NOTE ANNEXE 9

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 045 €

NOTE ANNEXE 10

MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

147 404 €

NOTE ANNEXE 11

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour la certification des comptes de SDRM s'élèvent à 35 000 €

NOTE ANNEXE 12.1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/24 (1)	Collectes de l'exercice (2)	Excédent de prélèvements (3)	Prélèvements pour la gestion (4)	Montants affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	Montants affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2025 (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	**77**	**488 617**	-	-	-	-	**488 617**	**77**
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	77	488 617	-	-	-	-	488 617	77
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	**1 885**	**76 344**	-	-	-	-	**75 877**	**2 352**
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	0	61 297	-	-	-	-	61 297	0
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	1 885	15 046	-	-	-	-	14 579	2 352
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total ……	**1 962**	**564 960**	-	-	-	-	**564 493**	**2 429**

NOTE ANNEXE 12.2

PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS

en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés

en 2025	**564 960**
en 2024	**534 866**

	2025		2024	
	Montants	**%**	**Montants**	**%**
Charges brutes de l'exercice	9 422		10 630	
à déduire :				
- Transfert de charges à étaler	-		-	
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-		-	
Charges propres à l'exercice	**9 422**	1,7%	**10 630**	1,9%
Charges remboursées	-6 424	-1,1%	-6 156	-1,1%
Charges nettes	**2 998**	0,6%	**4 474**	0,8%
à déduire :				
- Produits financiers	-2 959	-0,5%	-4 382	-0,8%
- Autres produits	-39	-	-92	-
Solde des charges nettes des produits financiers	-	-	-	-
à déduire				
- Produits divers	-	-	-	-
- déséquilibre/excédent de l'exercice				
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	**-**	**-**	**-**	**-**

NOTE ANNEXE 12.3

SOMMES COLLECTÉES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES

	Sommes collectées mais non encore réparties			
	Montant	Années de collectes		
		2025	2024	2023 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits				
TV/Radio	-	-	-	-
Droits généraux	-	-	-	-
International	-	-	-	-
En ligne (Online)	77	-	-	77
Phono/Vidéo	-	-	-	-
TOTAL A	**77**	-	-	**77**
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi				
En application de l'article L.311-1 du code de la propriété intellectuelle (pour la copie privée des oeuvres sonores)	-	-	-	-
Sous total 1	-	-	-	-
En application de l'article L.311-1 du code de la propriété intellectuelle (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles)	2 352	2 352	-	-
Sous total 2	**2 352**	**2 352**	-	-
TOTAL B	**2 352**	**2 352**	-	-
TOTAL A + B	**2 429**	**2 352**	-	**77**

NOTE ANNEXE 12.4

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant en k€
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	1 219

** A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.*

NOTE ANNEXE 12.5

SOMMES VERSÉES

	Sommes versées *
	Montant en k€
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	564 493

** A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.*

NOTE ANNEXE 12.6

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS (Art 131-7 Selon ANC 2017-07)

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

NOTE ANNEXE 12.7

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Données en milliers d'€	2025	2024
	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
	Excédent de prélèvement	**-**	**-**
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
+	Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
-	Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
=	**Marge brute d'autofinancement**	**-**	**-**
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
-	Variation des créances liées aux droits		
	Créances clients	28 065	-10 786
	Autres créances	-2	1
-	Variation des créances d'exploitation	-329	2 164
+	Variation des dettes liées aux droits		
	Comptes d'attente des droits collectés	467	59
	Droits facturés non encaissés	-26 236	10 890
	Clients créditeurs	-392	40
	Sociétaires	-33	201
	Dépôts reçus	2	3
	Autres dettes	-519	-2 670
+	Variation des dettes d'exploitation	-2 086	457
	Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	**-1 063**	**361**
	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT		
-	Acquisitions d'immobilisations		
+	cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+	Réductions d'immobilisations financières		
-	Variation des créances relatives aux immobilisations financières	-1 151	52
+	Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**-1 151**	**52**
	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		
+	Augmentation de capital en numéraire	-	-
-	Réduction de capital en numéraire	-	-
+	Emissions d'emprunts	-	-
-	Remboursements d'emprunts	-	-
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-
	VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	**-2 214**	**413**
	Trésorerie d'ouverture	16 901	16 489
	Trésorerie de clôture	14 687	16 901

NOTE ANNEXE 12.8

SOMMES FACTURÉES

	Sommes facturées
	Montants en k€
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	289 478
Droits généraux	
International	19 636
En ligne (Online)	143 617
Phono/Vidéo	6 659
Autres	6
TOTAL A	**459 397**
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	61 297
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	15 046
TOTAL B	**76 344**
TOTAL A + B	**535 741**

NOTE ANNEXE 13

INFORMATIONS RELATIVES A LA PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

En K€	BILAN au 31 Décembre 2024				
	2024			2023	
ACTIF	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		%24/23
ACTIF IMMOBILISE	**6 930**	**-**	**6 930**	**6 982**	**-0,74**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 930	-	6 930	6 982	-0,74
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	229		229	229	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762		762	762	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76		76	76	-
- Participations (Capital) - Autres	5		5	5	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	4 968		4 968	4 935	0,68
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	699		699	802	-12,85
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	158		158	140	12,85
- Créances rattachées - Autres	32		32	32	-
ACTIF CIRCULANT	**54 399**	150	**54 249**	**45 216**	**19,98**
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	34 780	150	34 630	23 844	45,23
Producteurs & Usagers du répertoire	28 152	150	28 001	22 101	26,70
Délégations hors France & Sociétés étrangères	6 628		6 628	1 743	-
AYANTS DROIT	4	-	4	4	-
Ayants droit, acomptes	4		4	4	-
CREANCES DIVERSES	2 713	-	2 713	4 878	-
SACEM (compte courant)	-		0	0	-
Autres Organismes liés	2		2	3	-39,66
Prestations à recevoir	2		2	2	-20,71
Etat	2 518		2 518	4 839	-47,96
Autres débiteurs divers	191		191	34	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 245	-	5 245	5 151	1,83
Titres de créances négociables	5 000		5 000	5 000	-
Intérêts courus, non échus	245		245	151	62,54
DISPONIBILITES	11 657	-	11 657	11 338	2,81
Comptes courants bancaires & assimilés	11 657		11 657	11 338	2,81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	-	-	-	-
	61 329	**150**	**61 179**	**52 198**	**17,21**

En K€

BILAN au 31 Décembre 2024

PASSIF	2024		2023		%24/23
CAPITAUX PROPRES		**-**		**-**	**-**
Capital	-		-		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**-**		**-**	**-**
DETTES		**61 179**		**52 198**	**17,21**
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS		784		781	0,37
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES		1		1	-
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION		1 962		1 903	3,13
Collectes restant à répartir	1 962		1 903		3,13
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES		1 716		1 677	2,37
Producteurs & Usagers du répertoire	1 709		1 669		2,38
Délégations hors France et Sociétés étrangères	8		8		-
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES		32 563		21 673	50,25
Redevances notifiées et non réglées	32 563		21 673		50,25
AYANTS DROIT		1 253		1 052	19,13
CREDITEURS DIVERS		22 899		25 112	-8,81
SACEM (compte courant)	19 767		22 489		-12,10
Autres organismes liés	562		511		10,12
Fournisseurs & comptes rattachés	14		40		-63,57
Sécurité sociale, Organismes sociaux	523		393		33,20
Etat & comptes rattachés	2 032		1 680		20,94
Autres créditeurs divers	-		-		-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-		-	-
		61 179		**52 198**	**17,21**

En K€

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2024

CHARGES			% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
I - CHARGES D'EXPLOITATION			14,97	10 611	9 229
SERVICES EXTERIEURS			16,66	10 448	8 956
Centralisation			21,78	14	11
Honoraires et intermédiaires divers			-55,56	28	62
Frais et honoraires judiciaires			-	1	-
Prestation externe SACEM :	prestation Siège		34,04	3 675	2 742
	prestation collectes		11,64	6 152	5 510
	prestation Copie Privée		-9,02	529	582
Services divers			1,87	49	48
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			20,69	156	129
Cotisations BIEM			2,22	29	29
Indemnités pour frais et divers			25,92	127	101
DOTATIONS AUX PROVISIONS			-	6	144
II - CHARGES FINANCIERES			-	20	8
Pertes de change			-	1	0
Intérêts sur garanties permanentes				19	8
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	-	2
		TOTAL DES CHARGES	15,05	10 630	9 240
EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS			-	-	-
			15,05	**10 630**	**9 240**

En K€

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2024

PRODUITS	% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	10,40	6 248	5 659
RECUPERATION DE FRAIS	9,56	6 156	5 619
Divers	-	4	108
Prestation SACEM collecte	11,64	6 152	5 510
AUTRES PRODUITS	-	92	41
II - PRODUITS FINANCIERS	22,44	4 382	3 579
Revenus des participations	16,69	2 274	1 948
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	29,31	2 108	1 631
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	1
TOTAL DES PRODUITS	15,05	10 630	9 240
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	-	-
	15,05	**10 630**	**9 240**